

Bruxelles, le 21 septembre 2026
(OR. en)

13450/26
ADD 1

ENT 234
CHIMIE 123
MI 915
COMPET 1102
IND 562
SAN 667
ENV 1110

NOTE DE TRANSMISSION

Origine:	Pour la secrétaire générale de la Commission européenne, Madame Martine DEPREZ, directrice
Date de réception:	21 septembre 2026
Destinataire:	Madame Thérèse BLANCHET, secrétaire générale du Conseil de l'Union européenne
N° doc. Cion:	D(2026) 117877 annex
Objet:	ANNEXE du règlement (UE) .../... de la Commission modifiant le règlement (CE) n° 1223/2009 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne l'utilisation d'argent dans les produits cosmétiques

Les délégations trouveront ci-joint le document D(2026) 117877 annex.

p.j.: D(2026) 117877 annex



COMMISSION
EUROPÉENNE

Bruxelles, le XXX
D117877/1
[...] (2026) XXX draft

ANNEX

ANNEXE

du

règlement (UE) .../... de la Commission

**modifiant le règlement (CE) n° 1223/2009 du Parlement européen et du Conseil en ce qui
concerne l'utilisation d'argent dans les produits cosmétiques**

ANNEXE

Le règlement (CE) n° 1223/2009 est modifié comme suit:

1) à l'annexe III, l'entrée 379 est remplacée par le texte suivant:

Numéro d'ordre	Identification de la substance				Restrictions			Libellé des conditions d'emploi et des avertissements
	Nom chimique/DCI	Dénomination commune du glossaire des ingrédients	Numéro CAS	Numéro CE	Type de produit, parties du corps	Concentration maximale dans les préparations prêtes à l'emploi	Autres	
a	b	c	d	e	f	g	h	i
«379	Argent (poudre) [100 nm < diamètre des particules < 1 mm]	Silver	7440-22-4	231-131-3	a) Produits à rincer b) Produits bucco-dentaires, à l'exception de c) c) Bains de bouche pour enfants d) Produits sans rinçage e) Produits pour ongles	a): 0,2 % b): 0,2 % c): 0,05 % Pour les points d) et e): 0,3 %	Uniquement poudre d'argent présentant une structure poreuse et frittée. Ne pas utiliser dans des applications pouvant conduire à	

							l'exposition des poumons de l'utilisateur final par inhalation.»;	
--	--	--	--	--	--	--	---	--

2) à l'annexe IV, l'entrée 142 est remplacée par le texte suivant:

Numéro d'ordre	Identification de la substance					Conditions			Libellé des conditions d'emploi et des avertissements
	Nom chimique	Numéro de la couleur index/Dénomination commune du glossaire des ingrédients	Numéro CAS	Numéro CE	Coloration	Type de produit, parties du corps	Concentration maximale dans les préparations prêtes à l'emploi	Autres	
a	b	c	d	e	f	g	h	i	j
«142	Argent (poudre) [100 nm < diamètre des particules < 1 mm]	77820	7440-22-4	231-131-3	blanche	a) Produits sans rinçage b) Produits pour ongles	Pour les points a) et b): 0,3 %	Uniquement poudre d'argent présentant une structure de particules	

								poreuse et frittée. Ne pas utiliser dans des applications pouvant conduire à l'exposition des poumons de l'utilisateur final par inhalation.».	
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--